

# CONDITIONS GÉNÉRALES de Prestation « 7dj »

Le fait de cocher la case figurant ci-dessous puis de cliquer sur « Valider » emportent reconnaissance et acceptation des présentes Conditions Générales de Prestation « 7dj » (ci-après appelé le « CGP ») « 7dj », accessibles en ligne à l'URL <https://www.perfec7.com> (ci-après le « Site »).

L'ensemble des documents contractuels définis ci-après et applicables au moment de la conclusion du Contrat

Les présentes *Conditions Générales de Prestation* (CGP) règlent les relations entre «7dj» et le **client** (ci-après appelé le « **Client** »). Elles font parties intégrantes du contrat de *prestations* et de fonctionnalités des services et produits passé entre le **client** et «7dj» (ci-après les « *Prestations* »). Toute modification apportée aux présentes *conditions générales de prestations* doit revêtir la forme écrite. «7dj» offre au **client** des prestations dans le domaine de l'organisation, de la préparation et de la *prestation* Dj. Nous nous engageons à nous employer au mieux de nos connaissances et de nos capacités à fournir des *prestations* de qualité. Le contenu et l'étendue des différentes *prestations* sont définis dans des « devis » qui, avec les présentes *Conditions Générales de Prestation*, définissent les relations contractuelles entre le **client** et «7dj».

Les présentes conditions générales de Prestation visent à définir les relations contractuelles entre Perfec7 et le client. Les Conditions Générales de Prestation s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des produits et services proposés par Perfec7.

A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, l'acquisition d'un service ou d'un produit Perfec7 ainsi que son utilisation ultérieure implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de Prestation.

Ces CGP prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par Perfec7.

Perfec7 se réserve le droit de modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le client.

## 1. LOCATION MATÉRIEL

Les présentes *conditions générales de prestations* ne concernent pas les locations de matériels au comptoir ou livrées qui font l'objet de [Conditions Générales de Location](#) figurant sur le catalogue de location et sur les bons de livraison remis par «7dj» lors de l'enlèvement ou la livraison du matériel.

## 2. DEVIS

Les *prestations* de «7dj» font l'objet d'un devis qui précise les conditions particulières, savoir : les lieux, dates et heures des *prestations*, les matériels utilisés lors de la *prestation*, s'il y a lieu, les services proposés, le personnel affecté à ces services, le prix et les modalités de paiement, les frais et obligations restant à la charge du **client** et la date de validité de l'offre. Toutes les autres dispositions contractuelles entre «7dj» et le **client** sont réglées, sans restriction ni réserve par les présentes *Conditions Générales de Prestations*, qui sont acceptées par le **client** et prévalent sur celles qui figurent sur ses propres documents et notamment ses bons de commande

2.1 Toute réservation implique l'adhésion sans réserve aux *Conditions Générales de Prestations*.

2.2 « 7dj » se réserve la possibilité de modifier à tout moment tout ou partie des CGP. Vous êtes donc invité à prendre régulièrement connaissance des CGP qui sont de manière permanente accessible sur le lien [Conditions Générales de Prestation 7dj](#).

2.3 Une réservation ne peut s'effectuer qu'après qu'un devis ait été établi par « 7dj ». Ce devis est généralement envoyé par mail au format électronique mais peut être également envoyé par courrier postal à la demande du client.

2.4 Pour réserver une prestation, le client doit renvoyer les documents demandés dûment remplis et signés, par courrier postal ou par mail, impérativement avant la date de fin de validité (5 jours après la date d'émission).

Ces documents sont :

- Ce présent document rempli, daté, signé et comportant la mention « Lu et approuvé ».
- Un acompte sera demandé pour la réservation (pour les prestations d'un montant supérieur à 200,00 € TTC) dont le montant figure sur le devis.

2.5 « 7dj » se réserve le droit de rejeter une demande de réservation dont les documents auraient été renvoyés après la date de fin de validité du devis. En effet, une fois cette date dépassée, il n'est plus possible de garantir la disponibilité de la date pour laquelle le devis a été établi.

2.6 « 7dj » se réserve le droit d'annuler une réservation dont l'acompte n'aurait pas été honoré.

### 3. ENGAGEMENT & PAIEMENT

Le **client** est définitivement engagé par son acceptation du ou des devis. «7dj» n'est engagé que dans la mesure où son **client** lui a confirmé une commande conforme au devis, donné son accord sur les présentes CGP et réglé l'acompte prévu, règlement par virement bancaire (à privilégier) ou espèces: 50% du montant qui sera versé sur le compte BELFIUS IBAN BE07 0635 9572 8666 (BIC: GKCCBEBB) avec le numéro de devis comme commentaire libre.

Tout versement venant d'une autre banque pour la confirmation de réservation de service peut se faire, à condition d'envoyer la preuve de paiement de paiement à l'adresse mail [info@perfec7.com](mailto:info@perfec7.com).

Si une commande est adressée par le **client** après expiration du délai de validité du devis, «7dj» peut à sa convenance l'accepter ou la refuser. Son refus éventuel doit alors être notifié par écrit dans les deux jours ouvrables suivant la réception de la commande.

### 4. ANNULATION DE PRESTATION

Dans le cas d'une annulation de prestation par le **client** ou si «7dj» déclare ne pouvoir exécuter une commande acceptée, la partie défaillante devra indemniser l'autre partie par une indemnisation forfaitairement fixée à :

- 100 % du montant du devis pour une décision notifiée moins de quatre (4) jours francs avant la date prévue pour le début de la *prestation* ;
- 80 % du devis pour une notification entre 4 et 10 jours francs avant la date prévue pour le début de la *prestation* ;
- 70 % du devis pour une notification entre 11 et 15 jours francs avant la date prévue pour le début de la *prestation* ;

### 5. RESPONSABILITÉ DE L'ENGAGEMENT

Par la passation de sa commande, le **client** déclare avoir eu parfaitement connaissance des conditions techniques dans lesquelles se déroulera son événement ainsi que des matériaux et services proposés par «7dj». Il s'interdit donc toute réclamation fondée sur le fait que ceux-ci n'auraient pas convenu à l'utilisation envisagée ou que la conception de l'ensemble proposé par «7dj» ne lui aurait pas assuré une fiabilité

suffisante. Le **client** reconnaît que la *prestation* de «7dj» peut être interdépendante d'autres prestataires ou intervenants. «7dj» décline toute responsabilité en cas de retard d'exécution de la *prestation* ayant pour origine la défaillance ou le retard d'un tiers, quel que soit la nature de l'intervention de ce dernier.

## 6. DISPOSITION(S) NÉCESSAIRE(S)

Le **client** assurera une restauration et des boissons au personnel de «7dj» durant toute la durée de la *prestation*.

Le **client** prendra toutes dispositions nécessaires pour permettre l'accès et la circulation en temps voulu du personnel et des véhicules sur le lieu de la *prestation*. Il s'engage à réserver à «7dj» une surface suffisante pour installer le matériel et, si une reconnaissance préalable des locaux a été effectuée, à ne pas réduire ou déplacer la zone réservée à «7dj». Sauf dispositions contraires précisées dans le devis, le **client** fournira une alimentation électrique suffisamment dimensionnée, avec prise de terre et aux normes en vigueur à moins de 10 mètres de la régie. Le **client** prendra à sa charge les consommations et abonnements de l'énergie et de tous fluides éventuels nécessaires à la *prestation*.

## 7. PRESTATION PLEIN AIR

Si la *prestation* doit se dérouler en plein air, le **client** devra prendre toutes les dispositions nécessaires à la poursuite de la *prestation* sans inconvénient pour «7dj» en cas d'intempéries. Si la *prestation* doit être reportée à une date ultérieure par suite d'intempéries conformes avec les prescriptions propres au droit du travail et aux règles de l'art, «7dj» s'efforcera de trouver un accord avec le **client** sur les conditions de ce report. Faute d'accord, le montant du devis restera intégralement dû par le **client**.

## 8. RESPONSABILITÉ PROBLÈME AU SERVICE

L'intervention de «7dj» se limite à fournir des matériaux et du personnel selon les spécifications du devis. A aucun moment et en aucune façon, «7dj» ne pourra être appelé à remplacer du personnel du **client** en grève. En cas de maladie ou indisponibilité de personnel, de même qu'en cas de panne ou incident technique de matériel, «7dj» remplacera, dans les meilleurs délais, le personnel ou le matériel en cause sans pouvoir encourir d'autres obligations ou responsabilités. «7dj» déclare être titulaire de toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires pour exercer la *prestation* pour laquelle le **client** fait appel à lui dans le cadre du devis, et s'engage à remplir toutes les formalités administratives qui seront obligatoires ou nécessaires pour réaliser la *prestation*. En conséquence, le **client** reconnaît que si des retards d'exécution de la *prestation* surviennent comme indiqués au point 5 ci-avant, «7dj» se devra impérativement de respecter notamment la législation sur le temps de travail et les temps de récupération de ses salariés, le **client** devant assumer le surcoût des moyens mis en œuvre sur simple justificatif de «7dj». «7dj» répond envers le **client** de la fourniture soignée et conforme au devis de ses *prestations*. Toute garantie éventuelle découle des descriptifs de la *prestation*. «7dj» décline toute responsabilité en cas de perturbation ou d'interruption du service. Dans le cadre de la législation en vigueur, «7dj» décline également toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour elle-même comme pour les tiers qu'elle pourrait mandater. «7dj» ne pourra en aucun cas être tenu responsable de dommages subséquents, de pertes de recettes, de prétentions de tiers ou de manques à gagner.

## 9. DOMMAGES & INTÉRÊTS VOL CASSE MATÉRIEL

Le **client** reste totalement responsable de toute demande d'autorisation administrative, du paiement des impôts, taxes, charges, droits d'auteurs ou autres et plus généralement de tout risque financier et de toute responsabilité commerciale ou civile incombant à l'organisateur de la manifestation. A ce titre il devra assumer toutes les conséquences, directes ou indirectes, de l'utilisation du personnel et du matériel mis à sa

disposition par «7dj». Pendant toute la *prestation*, et notamment jusque l'enlèvement du matériel par «7dj» à la fin de la manifestation du **client**, ce dernier reste responsable de tout vol, total ou partiel, dégradation, perte ou dommage subis par le matériel y compris les lampes et câbles, et s'engage à rembourser, à «7dj», le coût des réparations au prix d'atelier et les rachats de matériels perdus ou irréparables au prix catalogue des fabricants ou de leur distributeur en vigueur au moment du remplacement.

## 10. INDEMNISATION

«7dj» s'engage à fournir du personnel formé, ayant la compétence requise pour procéder à l'assistance technique spécifiée au devis. Le **client** s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité du personnel «7dj». Le **client** veille à ce que les services et les produits pour lesquels il a conclu un contrat avec «7dj» soient utilisés conformément aux dispositions légales et contractuelles. S'il s'avère responsable d'un quelconque sinistre, le **client** devra indemniser «7dj» pour les dommages qu'il pourrait subir.

## 11. COMPTE-TIERS

Si «7dj» a traité avec un **client** organisateur de manifestations ou de spectacles pour le compte d'un tiers, le **client** de «7dj» ne saurait se prévaloir d'exigences éventuelles de ce tiers pour fonder une réclamation qui ne serait pas recevable compte tenu des présentes *Conditions Générales de Prestations*. De la même manière, «7dj», si elle a fait appel à un sous-traitant pour réaliser tout ou partie de la *prestation* commandée par son **client**, ne saurait se prévaloir d'exigences de son sous-traitant pour modifier ses obligations ou droits vis à vis de son **client**.

\* *excepté les supports de communication destinés à l'impression (ex : flyer, brochure, carte de visite, ...)*

## 12. RESPONSABILITÉ TRANSPORT

Le **client**, s'il est donneur d'ordre du transport des matériels sur le lieu de la *prestation*, reste responsable de tous les conséquences afférentes audit transport et renonce expressément à tous recours contre «7dj» en cas de revendication, notamment, d'un sous-traitant du transporteur. L'utilisation des engins de transport, de manutention, de l'outillage ainsi que l'emploi de la main d'œuvre appartenant au **client** ou en louage restent sous l'entière responsabilité du **client**, même en présence du personnel de «7dj».

## 13. DROIT DE REPRODUCTION

Sauf accord particulier dûment mentionné au devis, «7dj» ne cède au **client** aucun droit de reproduction, de représentation et d'adaptation, même partiel, sur toutes études, avant-projets et/ou descriptifs en relation avec les *prestations*. En outre et si la *prestation* l'impose, le **client** fera son affaire de l'acquisition auprès de toute personne physique ou morale détenant, directement ou indirectement, des droits de nature similaires aux droits de propriété définis ci-dessus ».

## 14. DISPOSITION(S) ÉVENTUELLE(S)

Au cas où l'une ou plusieurs des dispositions des présentes *conditions générales de prestations* deviendraient caduques ou irréalisables, toutes les autres dispositions resteront valables. Les dispositions caduques ou irréalisables seront remplacées par une disposition conforme au but de la convention ou au moins proche, et susceptible d'avoir été adoptée par les parties s'ils avaient eu connaissance de la nullité ou du caractère irréalisable des dispositions concernées. Il en va de même pour toute éventuelle lacune constatée dans les présentes *Conditions Générales de Prestation*.

## 15. RÉTRACTATION

Le CLIENT dispose de 7 jours pour se rétracter. Dans le cas de l'acceptation préalable d'un devis avec acompte, les sommes versées à Perfec7 seront conservées et ne pourront être remboursées.

Le CLIENT dispose de 7 jours pour se rétracter. Dans le cas de l'acceptation préalable d'un devis avec acompte, les sommes versées à Perfec7 seront conservées et ne pourront être remboursées.

## 16. RÉSILIATION

Les résiliations s'effectuent par voie électronique à [info@perfec7.com](mailto:info@perfec7.com). En cas de résiliation, tous travaux commencés à la demande du CLIENT restent dû.

## 17. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi belge.

En cas de difficultés, de différend ou de litige, entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit des présentes conditions.

Pour le cas où aucune solution amiable ne pourrait être envisagée, la compétence est attribuée aux tribunaux de Bruxelles.

Mise à jour le 29 août 2017.

COPYRIGHT © 2017 PERFEC7 ENTERTAINMENT

